



Pilotes GT porteurs de projets AAMF : Silvère ADAM et Yves DEBIEN

Animatrice GT porteurs de projets AAMF : Hélène BERHAULT-GABORIT 07 87 86 53 01 - helene@aamf.fr

Fiche métier Porteur de Projet AAMF : ASSURANCES

Juin 2022

Liste (non exhaustive) des assurances à souscrire (avec l'aide d'un conseiller assurance) :

1/ Avant le chantier

- Assurance du crédit
- Garantie Hommes clés (lié au crédit : prise sur le principal porteur de projet)

2/ Pendant le chantier

Le porteur de projet doit assurer le chantier jusqu'à la réception (Signer avant le début du chantier) :

- Assurance Responsabilité Civile (obligatoire)
- Assurance Tous Risques Chantier (non obligatoire mais fortement conseillée) incluant volet PEA (Perte d'Exploitation Anticipée)
- Assurance Dommage Ouvrage (non obligatoire mais fortement conseillée)

3/ Phase d'exploitation

- Le porteur de projet doit assurer à partir de la réception (Signer avant le début du chantier) :
- Assurance Protection Juridique
- Assurance Responsabilité Civile Exploitation (rupture de fosses, salarié blessé, ...)
- Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (mauvaise qualité du gaz...)
- Assurance Environnementale (pollution des sols, préjudice écologique ...)
- Assurance Dommages aux Biens (bâtiment, contenu, matériel, etc.)
- Assurance Bris de machine
- Assurance Perte d'Exploitation consécutives (au minimum 24 mois et 6/12 mois pour bris de machine)
- Assurance Démantèlement
- Assurance Responsabilité des Dirigeants (mise en cause personnelle du dirigeant de fait ou de droit)

Références :

- Guide "Les bonnes pratiques contractuelles pour réussir votre projet de méthanisation" - Mai 2020 - Club biogaz
- Guide assurances - 2020